

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 juin 2024

Date d'affichage 20 juin 2024

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 18 + 11 procurations  
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20240626-DEL2024-06-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT SIX JUIN** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à Mme Delphine LETESSIER)
M. Gaëtan THOMAS,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel BOIS,	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE,	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Marie Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel Vigneron,	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
M. Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à M. Gerard GUESNE)
Mme Audrey MAMONTEIL,	(Pouvoir donné à Mme Catherine VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE**  
**COMMANDE VILLE ET CCAS DAN LE CADRE D'UNE ASSISTANCE**  
**EN MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA FOURNITURE**  
**D'ELECTRICITE (TARIF BLEU)**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 2113-7 du code de la commande publique

**Vu** l'échéance du précédent contrat,

**Vu** le rapport du Maire.

**Considérant** que le contrat relatif à la fourniture d'électricité pour le tarif bleu a été signé le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour la commune de La Ferté-Bernard, le CCAS et la résidence autonomie Le Closeau et arrive à échéance au 31 décembre 2024.

**Considérant** la décision du Maire en date du 17/05/2024 concernant un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet UNIXIAL pour la mise en place et le suivi du marché de fourniture d'électricité tarif C5.

**Considérant** qu'il est nécessaire de former un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale et la résidence autonomie dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fourniture en électricité,

**Considérant** qu'un mandataire doit être désigné pour assurer la coordination et la représentation du groupement de commande.

Après en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable sur le principe de la conclusion de la convention de groupement de commande entre la ville de La Ferté-Bernard, le CCAS et la résidence autonomie Le Closeau dans le cadre de la fourniture d'électricité.

**ADHERE** au groupement de commande précité.

**INFORME** que la ville de La Ferté-Bernard sera mandataire du groupement de commande.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et tout acte relevant de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Sandra TRASSART-ROQUAIN

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU